RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Plans écrits, comptes rendus et registres

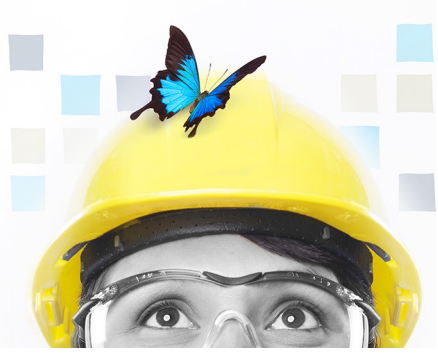

Documenter avec précision les activités au travail contribue à assurer que :

- les employeurs, les superviseurs et les travailleurs suivent les procédures de sécurité;
- ils inspectent et entretiennent le matériel correctement;
- les travailleurs ont une formation adéquate pour effectuer leur travail.

La liste ci-dessous résume les plans écrits et les registres que les employeurs doivent développer et maintenir conformément au Règlement sur la sécurité et la santé au travail. Les documents doivent être écrits et mis à la disposition des travailleurs sur les chantiers, et transmis au comité mixte sur la santé et la sécurité au travail, sur demande.

PLANS

PARTIE 3 – FONCTIONS GÉNÉRALES
Programme de santé et de la sécurité
- Plan pour le contrôle des substances dangereuses
- Plan pour la formation des travailleurs

PARTIE 6 – EXIGENCES SANITAIRES GÉNÉRALES
Plan de contrôle de l'exposition

PARTIE 8 – CONTRÔLE DU BRUIT ET DE L'OUÏE
Préservation de l'ouïe

PARTIE 9 – DISPOSITIFS DE PROTECTION, ENTREPOSAGE, PANNEAUX ET SIGNAUX D'AVERTISSEMENT
Plan de protection pour tomber
Régime de contrôle de la circulation

PARTIE 18 – ENTRÉE ESPACE CONFINÉ
Plan d'Entrée

PARTIE 20 – ACTIVITÉS DE PLONGÉE
Plan pour la plongée
Plongée Plan d'urgence

PARTIE 24 – AMIANTE
Asbestos Control Plan

PARTIE 26 – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION
Plan de sécurité incendie

PARTIE 32 – PROTECTION ADDITIONNELLE POUR LES POMPIERS
Plan d'intervention en cas d'urgence Incident

ARCHIVES

PARTIE 2 – COMPTE-RENDU
Rapport Statistique Annuel*

PARTIE 6 – EXIGENCES SANITAIRES GÉNÉRALES
Nettoyage et entretien de système de ventilation

PARTIE 8 – CONTRÔLE DU BRUIT ET DE L'OUÏE
Mesure des niveaux de bruit
Exposition quotidienne
dépassement
85 dBA L_{ex}

PARTIE 9 – DISPOSITIFS DE PROTECTION, ENTREPOSAGE, PANNEAUX ET SIGNAUX D'AVERTISSEMENT
Signaleurs désignés
Procédure de Verrouillage

PARTIE 11 – MATÉRIEL MOBILE MOTORISÉ
Inspection et Entretien

PARTIE 12 – ÉCHAFAUDAGES, DISPOSITIFS AÉRIENS, PLATES-FORMES DE TRAVAIL ÉLÉVATRICES ET STRUCTURES DE SUPPORT TEMPORAIRES
Inspection et Entretien

PARTIE 13 – MONTE-CHARGES, GRUES ET DISPOSITIFS DE LEVAGE
Registre

PARTIE 20
ACTIVITÉS DE PLONGÉE
Registre de Personnel

PARTIE 21 – DES SUBSTANCES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES
Précautions à prendre pour certaines substances

PARTIE 23 – RADIATION
Dossiers de dose

PARTIE 24 – AMIANTE
Inspection
Étiquetage et le Placardage
Enceintes de décapage

PARTIE 26 – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION
Inflammables ou Explosives
Substance dans l'atmosphère
Le travail à chaud

PARTIE 31 – PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ
Stérilisateurs d'oxyde d'éthylène

** Le rapport statistique annuel doit être soumis au chef de la sécurité. Voir La Partie 2 du Règlement OHS pour les autres exigences de déclaration.*